



Date exécutoire suppression pension compensatoire

Par **Helios66**, le **01/12/2012** à **09:51**

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour bien comprendre : la date de fin de versement est la date du Jugement rendu par le JAF ou la date définitive : 1 mois après signification du Jugement JAF sachant que la signification a été effectuée 4 mois après la date du Jugement rendu par le JAF?

Car il semble qu'il y ait deux

- Code civile qui dit que le règlement s'effectue à la date définitive
- Code des procédures civiles qui dit que tout Jugement JAF est exécutoire... donc à prendre en compte à la date du Jugement.

Sachant que dans mon cas, il n'y a pas eu d'Appel donc que le Jugement est définitif.

Dans l'attente de vos précisions,

Cordialement